



CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure

1-04 – Infrastructures de formation professionnelle

Axe

1 : compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

Service instructeur

Direction Départementale de l'Équipement

Dates agréments CLS

03 Septembre 2009

I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

a) Objectifs

La compétitivité des hommes par la valorisation des ressources humaines constitue un des trois axes majeurs de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013.

Aussi l'objectif principal de la mesure vise l'élévation constante des niveaux de qualification et la réduction des inégalités sociales.

Dans le cadre du programme 2007-2013, l'accent reste porté sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la formation selon le principe de l'égalité des chances de tous les jeunes.

Moderniser les centres de formation d'apprentis (CFA) et accroître les capacités d'accueil en formation continue

Pour permettre l'ajustement aux besoins économiques et sociaux, il s'agira de consolider et de diversifier l'offre de formation professionnelle principalement en structurant des nouveaux pôles de spécialités et en reconfigurant des centres de formation existants. Outre un plus large accès aux parcours de formation, il s'agira aussi de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et de formation des apprenants notamment au travers de l'accompagnement de l'évolution des technologies et des modes d'enseignement, en tenant compte aussi des bons résultats d'insertion professionnelle des apprentis.

b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)

Tableau :	Nature indicateurs	Quantification 2007/2013	Valeurs de référence 2000/2006
Indicateur du P.O			
Réalisation	- Nombre de centres de formation construits ou réhabilités	2 établissements	4 établissements
Résultat	- Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	1200 stagiaires	800 stagiaires

c) Descriptif technique

Il s'agit de poursuivre la stratégie de remise à niveau et/ou d'extension des infrastructures existantes et de programmer la construction/reconfiguration de nouveaux CFA dans une logique de



CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure

1-04 – Infrastructures de formation professionnelle

constitution de pôles d'excellence de formation ainsi que de réponse aux besoins d'emploi et aux stratégies des entreprises

Les projets déjà inscrits dans le précédente programmation ont été fortement freinés par les problématiques liés au foncier et aux enveloppes financières, difficultés dorénavant levées en grande partie. Sur son champ de compétence, la Région pilotera la réalisation des travaux sur les centres qui relèvent de sa responsabilité, notamment la reconfiguration des CFA existants dont certaines sections sont saturées ou en voie de l'être tout en tenant compte des secteurs nouveaux et d'un aménagement équilibré du territoire.

Les propositions de nouveaux projets recouvriraient notamment :

- en matière d'apprentissage

- Pôle d'excellence technique «électrotechnique – électromécanique et électronique » au Port – (ex CIRFIM)
- CFA CMA de Saint André (études en cours)
- CFA CMA de Saint Pierre
- Ecole d'Apprentissage Maritime

en matière de formation continue

- Reconfiguration du centre AFDAR de St-Pierre – Phase Travaux
- Poursuite de la reconfiguration des pôles AFDAR secteur Nord
- Poursuite de la reconfiguration des pôles AFDAR secteur Ouest

Les rénovations et constructions pourront s'accompagner de la mise à niveau de l'équipement des centres soutenus.

II. Nature des dépenses retenues / non retenues

Voir dispositions générales de gestion relatives aux projets de type «infrastructures à maîtrise d'ouvrage publique » du livre de procédures 2007-2013 ainsi que les dispositions particulières ci-dessous.

a) dépenses retenues

La nature des dépenses retenues recouvre toutes les dépenses hors taxes liées :

- à des projets de construction ou de réhabilitation (études et travaux) de superstructures, à savoir principalement les dépenses liées aux études préalables (de type études de programmation, reconnaissances géotechniques et sondages, ...) , les études de maîtrise d'œuvre, les interventions de contrôle technique, d'ordonnancement-pilotage-coordination et de coordination-sécurité, ainsi que l'ensemble des dépenses relatives aux travaux (y compris les dépenses de câblages et de génie civil) les voiries et réseaux divers. Les honoraires de mandataires ne sont retenus que dans la limite du taux fixé par le Comité Local de Suivi.



CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure

1-04 – Infrastructures de formation professionnelle

- à des projets relatifs aux équipements pédagogiques structurants (comprenant notamment le coût du matériel, les frais d'approche, de fret, de transit, d'installation et de mise en service éventuels).

b) dépenses non retenues

Les dépenses non retenues sont les suivantes :

- les dépenses relatives à la maintenance périodique des installations
- l'acquisition du foncier
- les frais financiers

III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande

a) Critères de recevabilité

Statut du demandeur (bénéficiaire final)

Région Réunion

Localisation

Toute l'île

Autres

Néant

b) Critères d'analyse du dossier

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la « liste des pièces » du manuel de gestion « infrastructures à maîtrise d'ouvrage publique » du livre de procédures 2007-2013.

Ce document sera disponible sur le site www.reunioneurope.org – rubrique « 2007-2013 : les procédures de gestion ».

IV. Obligations spécifiques du demandeur

Décision de la collectivité approuvant les opérations.

Disponibilité de l'assiette foncière de l'opération (décision de l'instance délibérante de la Collectivité ou de l'organisme propriétaire du foncier).

Pour la partie « équipements pédagogiques » relevant du secteur de l'Apprentissage : solliciter l'avis des services instructeurs de l'Etat (Livre Premier du Code du Travail - Chapitres VI et IX -)



CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure

1-04 – Infrastructures de formation professionnelle

V. Informations pratiques

Lieu de dépôts des dossiers :

Direction Départementale de l'Équipement
Service Aménagement et Prospective
Pôle Europe et Contrat de Plan
2, rue Juliette DODU
97 706 Saint-Denis messag cedex 9
Tél : 02 62 40 26 55 Fax : 02 62 40 26 55

Où se renseigner :

Direction Départementale de l'Équipement
Service Aménagement et Prospective
Pôle Europe et Contrat de Plan
2, rue Juliette DODU
97 706 Saint-Denis messag cedex 9
Tél : 02 62 40 26 55 Fax : 02 62 40 26 52

Services consultés :

Conseil régional

VI. Modalités financières

a) Modalités de gestion technique

Investissement générateur de recettes : Oui Non

Régime d'aide : Oui Non

Préfinancement par le cofinanceur public : Oui Non

b) Modalités financières

Taux d'intervention communautaire : 60% de l'assiette de dépenses retenues par le service instructeur.

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, indiquer la part du M.O. : 40 %

Prise en compte des investissements générateurs de recettes : néant



CADRE D'INTERVENTION FEDER

Mesure

1-04 – Infrastructures de formation professionnelle

c) Modalités relatives à la mesure / dispositif

Taux de participation des partenaires

	UE %	État %	Région %	Départ. %	Comm %	Aut. Pub. %	Privés %
100 = Dépense publique éligible	60		40				
100 = Coût total éligible	60		40				

d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés

Néant

VII. Liste des annexes (le cas échéant)

Néant